

les mers jusqu'à Urumanau sur environ trente brasses.
Pau Tiavaraï-a-Tihataï est le propriétaire de ce terrain
Signé: Pau Tiavaraï-a-Tihataï

620. Uerurumau. S'étend depuis Utiarimau jusqu'à Uerilhoua
presque sur environ cent vingt brasses. Il s'étend aussi
depuis Utiarimau jusqu'à Uerurumau sur environ quarante
brasses. Pau Tiavaraï-a-Tihataï est le propriétaire de ce
terrain.
Signé: Pau Tiavaraï-a-Tihataï.

621. Apitio. S'étend depuis Apitio jusqu'à Ueratafataï sur
environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis Uerurumau
jusqu'à Ueratafataï sur environ cinquante brasses.
Pau Tiavaraï-a-Tihataï est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Pau Tiavaraï-a-Tihataï.

622. Paatouara. S'étend depuis Uerurumau jusqu'à Utiarimau
sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis la mer
à la plage jusqu'à Utiarimau sur environ cent brasses.
Philip Hiloti-a-Henry est le propriétaire de ce terrain
Signé: Philip-Hiloti-a-Henry.

623. Apitio. S'étend depuis Ueratafataï jusqu'à la limite d'Uerurumau
sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis Uerurumau
jusqu'à la limite d'Uerurumau sur environ cent brasses.
Uerurumau-a-Apiti est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Uerurumau-a-Apiti.

624. Uerurumau. S'étend depuis la limite de Uerurumau jusqu'à Uerurumau
sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis la
limite de Uerurumau jusqu'à Uerurumau sur environ quarante brasses.
Uerurumau-a-Apiti est le propriétaire de ce terrain.
Signé: Uerurumau-a-Apiti.